

**DELIBERATION N°2021-39\_CR  
PORTANT SUR LE REMBOURSEMENT PARTIEL DES FRAIS DE TRADUCTION  
ENGAGES PAR L'UNITE DE RECHERCHE LLA CREATIS**

**La Commission de la recherche,**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,  
Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,  
Vu la délibération du Conseil scientifique du 04/07/2013 puis le Commission de la recherche du 18/04/2019,

**Délibère :**

**Article unique**

La facture n°2021-047 adressée par le fournisseur ARTEZBLAI relative au bon de commande n°4500229517 (pour Mme Serban), d'un montant de 500 euros TTC, est remboursée à hauteur de 250 euros TTC, à l'unité de recherche LLA CREATIS.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 26 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le 17 septembre 2021

La Vice-Présidente en charge de la  
Commission de la recherche,

**Mme Marie-Christine JAILLET**



**DELIBERATION N°2021-40\_CR  
PORTANT SUR LE REMBOURSEMENT PARTIEL DES FRAIS DE TRADUCTION  
ENGAGES PAR L'UNITE DE RECHERCHE CLLE**

**La Commission de la recherche,**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,  
Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,  
Vu la délibération du Conseil scientifique du 04/07/2013 puis le Commission de la recherche du 18/04/2019,

**Délibère :**

**Article unique**

La facture n°71-21 adressée par le fournisseur PublishInEnglish relative au bon de commande n°4500228925 (pour Mme Bara), d'un montant de 132 euros TTC, est remboursée à hauteur de 66 euros TTC, à l'unité de recherche CLLE.

La facture n°73-21 adressée par le fournisseur PublishInEnglish relative au bon de commande n°4500229086 (pour Mme Mélan et Mme Cascino), d'un montant de 88 euros TTC, est remboursée à hauteur de 44 euros TTC, à l'unité de recherche CLLE.

La facture n°85-21 adressée par le fournisseur PublishInEnglish relative au bon de commande n°4500229854, d'un montant de 154 euros TTC, est remboursée à hauteur de 77 euros TTC, à l'unité de recherche CLLE.

La facture n°022 adressée par le fournisseur Elizabeth Wiles Portier, relative au bon de commande n°4500226218, d'un montant de 144 euros TTC, est remboursée à hauteur de 72 euros TTC, à l'unité de recherche CLLE.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 26 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le 17 septembre 2021

La Vice-Présidente en charge de la

Service de la Vice-présidence Commission de la recherche

Commission de la recherche,

**Mme Marie-Christine JAILLET**

